

ENGAGEMENT FINANCIER 2021-2022

➤ INSCRIPTION

L'inscription dans l'établissement pour la rentrée 2021/2022 est ferme et définitive par la remise du présent engagement complété, signé et le versement d'un acompte (joindre un exemplaire par parent si payeur à 50%).

➤ RECEPTION DE LA FACTURE ANNUELLE

- Facture numérique sur le site www.ecoledirecte.com. Accessible avec vos codes qui vous seront envoyés fin septembre.
- Facture papier par courrier

➤ CHOIX DU MODE DE REGLEMENT DES FRAIS DE SCOLARITE

- Prélèvement automatique en 1 fois en octobre (1)
- Prélèvement automatique en 3 fois en octobre, janvier et avril (1)
- Prélèvement automatique en 9 fois d'octobre à juin (1)
- Paiement en ligne via ecoledirecte.com par CB (en 9, 3 ou 1 fois)

(1) remplir le mandat de prélèvement ci-joint avec votre RIB

Le prélèvement sera débité le 5 du mois. Le détail des échéances sera mentionné sur la facture annuelle.

➤ ENGAGEMENT DU RESPONSABLE FINANCIER A : 100% 50%

Je soussigné, (Nom et Prénoms).....

Demeurant à (adresse complète).....

Profession Tél. domicile Tél. travail.....

Agissant en qualité de : Père Mère Tuteur Autre à préciser.....

Déclare avoir pris connaissance des conditions tarifaires de l'établissement et m'engage à régler les frais de scolarité pour l'année scolaire 2021/2022.

Fait à,..... le.....

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé ») :

➤ ACOMPTE SELF : Pour que vos enfants puissent déjeuner à la cantine dès la rentrée, joindre un acompte de 57€ par enfant encaissé au 01.09.21. (à l'ordre de l'OGEC INSTITUT THEAS)

➤ ACOMPTE SCOLARITE : Un acompte vous est demandé AFIN DE CONFIRMER L'INSCRIPTION de vos enfants pour la rentrée 2021/2022 encaissé en avril. (à l'ordre de l'OGEC INSTITUT THEAS)

Pour les nouveaux élèves :

L'acompte est de

- 150 € pour un élève externe (120 € + 30 € de frais de dossier)
- 280 € pour un élève interne (250 € + 30 € de frais de dossier)
- 280 € pour un nouvel étudiant de BTS (250 € + 30 € de frais de dossier)

Pour les élèves en réinscription :

L'acompte est de

- 120 € pour un élève externe
- 250 € pour un élève interne
- 250 € pour un étudiant de BTS en réinscription

Les acomptes versés ne sont pas remboursables sauf cas de force majeure : mutation professionnelle.

Noms/Prénoms et classe(à la rentrée) : -

-

-

Somme versé :

Mandat de prélèvement au dos ►

Mandat de prélèvement SEPA

Référence Unique du Mandat

Nous vous rappelons que vous retrouverez votre référence de mandat (RUM) sur chacune de nos factures.

Mandat de
prélèvement
SEPA

SEPA

Single Euro Payments Area

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez **OGEC INSTITUT THEAS** à envoyer des informations à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'**OGEC INSTITUT THEAS**. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

Débitueur

Votre nom :

Votre adresse :
.....
.....

CP/Ville :
France

Créancier

OGEC INSTITUT THEAS

1, allées Mortarieu
CS 70514

CP/Ville 82005 Montauban Cedex
France

IBAN : -----

BIC : -----

Paiement récurrent/répétitif

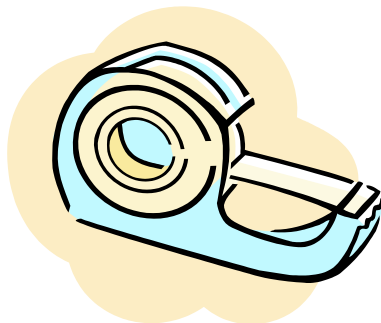
A, le

Signature :

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veillez compléter tous les champs du mandat.

Merci de coller votre relevé d'identité bancaire RIB



A nous retourner dûment complété